

Femmes en mouvement

Louise Dionne

Depuis les années 1990, les femmes migrent de plus en plus de façon autonome. Le nombre de femmes émigrant seules, pour des motifs économiques, personnels ou familiaux, est, en effet, en constante augmentation. Le phénomène est suffisamment important pour que des experts de plus en plus nombreux réfèrent à l'hypothèse d'une féminisation de la migration. Aujourd'hui, ces femmes seraient au nombre d'environ 95 millions¹.

À l'instar des hommes, les femmes aussi ont de tout temps migré. Par exemple, durant l'Antiquité, les femmes des peuples conquis devenaient des esclaves – domestiques ou épouses – qui portaient bien souvent avec les vainqueurs. Lors de la terrible période de la traite négrière du 16^e au 19^e siècle, les Africaines et les enfants représentaient le tiers des esclaves transportés en Amérique du Nord. Au 19^e siècle, les Irlandaises et plusieurs femmes du monde rural britannique ont migré pour devenir les domestiques de la petite et haute bourgeoisie britannique, puis américaine. Au Canada, ce sont les femmes originaires des Caraïbes qui ont longtemps été les « nounous » favorites de la bourgeoisie. Cette migration des femmes demeurait quasi invisible parce qu'on les confinait en majorité aux travaux de la sphère privée.

Cependant, elles ont été longtemps moins nombreuses que les hommes à partir pour l'étranger. Par exemple, entre 1950 et 1970, les hommes représentaient la grande majorité des migrations du travail vers l'Europe du Nord en provenance de la Turquie, de la Grèce

ou du nord de l'Afrique. Ainsi, le monde de la migration a traditionnellement pris visage d'homme : les emplois des migrants sont des emplois d'hommes et les droits des migrants sont les droits des hommes migrants. Aujourd'hui, les femmes tendent à remplacer les hommes. Les statistiques montrent, en effet, une augmentation considérable du nombre de femmes en déplacement, généralement des pays pauvres vers les pays riches. En 1946, les femmes ne représentaient que 3 % des Algériens et des Marocains vivant en France. En 1990, elles en représentaient 40 %.

Dans ce numéro

- **Smaïn Laacher**.....4
Femmes invisibles: leurs mots contre la violence
- **Yasmina Chouakri**.....8
Femmes immigrées et racisées : une réalité méconnue
- **Louise Dionne** 11
Discrimination et emploi
- **Louise Dionne**12
Genre et migration
- **Renaude Grégoire** 14
Agir pour contrer la traite humaine
- **Louise Dionne**..... 16
L'Alliance internationale des migrants (AMI)
- **Louise Dionne** 18
Melca Salvador : Décès d'une femme de courage

Au Québec, depuis plus longtemps, notamment depuis les années 1970, les femmes représentent la moitié des migrants. Toutefois, elles sont passées de 7,2 % en 1961 à 9,9 % en 2001. Cette augmentation de leur importance dans la population est parallèle à celle des hommes dont la proportion est passée de 7,4 % de la population du Québec en 1961 à 9,9 % actuellement².

Le rapport de 2006 du *Fonds des Nations unies pour la population* (FNUAP) évalue que la moitié des migrants sont désormais des femmes (94,5 millions). En Indonésie, aux Philippines et au Sri Lanka, par exemple, celles-ci constituaient même de 60 % à 80 % du total des émigrants de ces pays au début des années 2000.

De moins en moins invisibles

Toutefois, les statistiques informent peu sur les conditions de migration de ces femmes, sur les emplois qu'elles occupent ou sur leur capacité de faire valoir leurs

droits. Les quelques informations disponibles sont bien souvent frustrantes. Bien que nombreuses, les migrantes sont absentes des analyses officielles, car il n'existe que peu de données ou de statistiques désagrégées par sexe sur les populations migrantes. Peu de pays du Tiers-monde recensent les mouvements de leurs populations. Alors que dans les pays du nord, les données sur la migration irrégulière sont rarement exactes et s'intéressent moins aux femmes, car elles sont plus souvent identifiées comme des victimes.

Les études indiquent qu'elles sont mariées ou célibataires, divorcées ou veuves, mères et filles, jeunes ou plus âgées. Cette migration prend plusieurs formes dont les plus connues sont le regroupement familial, la migration des services (care drain, services domestiques, loisirs, etc.) et la migration temporaire/saisonnière (agriculture). Les modèles de migration internationale varient d'une région à l'autre, mais les migrantes dans plusieurs pays exportateurs de main-d'œuvre dépassent les hommes en quantité.

Généralement, elles migrent de pays pauvres vers d'autres pays pauvres, parce qu'elles cherchent à éviter les longs trajets. Souvent elles ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour voyager au loin. Elles sont aussi attirées par les pays limitrophes en raison de coutumes, de religion, de langue, de climat, etc. Cependant, le nombre de femmes émigrant vers les pays riches augmente de plus en plus : les femmes représentent aujourd'hui la majorité de la population immigrante en Amérique du Nord, en Europe et dans les pays du Moyen-Orient, tandis qu'elles représentent la majorité de la population émigrée de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine. Par exemple, en 1990, les femmes représentaient la moitié des travailleurs philippins et 84 % des Sri lankais travaillant au Moyen-Orient. Parallèlement, près de la moitié des personnes émigrantes du Mexique, de l'Inde, de la Corée, de la Malaisie, de Chypre et du Swaziland qui partent travailler ailleurs sont des femmes. Au cours des années 1990, les femmes ont surpassé les hommes migrants aux États-Unis, au Canada, en Suède, au Royaume-Uni, en Argentine et en Israël.

Aujourd'hui, la migration des femmes devient un facteur économique et social important. L'impact économique de leur travail est important sur le niveau de vie des familles et sur la lutte contre la pauvreté dans les communautés d'origine de ces femmes. Les sommes envoyées constituent jusqu'à 30 % du PIB de certains pays. Les transferts monétaires de la majorité de ces femmes sont utilisés pour couvrir les besoins quotidiens des



Vivre ensemble

BULLETIN DE LIAISON EN PASTORALE INTERCULTURELLE

Équipe du secteur : Idil Atak, Louise Dionne, Ambroise D. Gabriel, Élisabeth Garant.

Mise en page : Christiane Le Guen

Bureau : 25, rue Jarry ouest, Montréal (Québec) H2P 1S6

Téléphone : (514) 387-2541 **Télécopieur :** (514) 387-0206

Abonnement : 15,00\$

Site web : www.cjf.qc.ca/ve

Le Centre justice et foi est un lieu d'analyse sociale et de concertation inspiré par la foi chrétienne en vue de la transformation de la réalité sociale.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre 1993

Reproduction autorisée avec mention complète de la source

familles et l'éducation des enfants. Ils constituent un facteur important qui allège le fardeau de la pauvreté de plusieurs communautés. L'impact social de cette migration contribuerait aussi à stimuler le développement socio-économique, sanitaire et professionnel (en raison de transferts de compétences et d'initiatives), à promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes en transformant les rôles privés et publics traditionnels des hommes et des femmes.

Discrimination, précarité et exploitation

Beaucoup de ces femmes émigrent pour se marier ou rejoindre leur famille. Prises par leurs obligations familiales, elles vivent le chômage ou n'ont souvent que des salaires de misère, avec peu de perspectives sociales et économiques. Parallèlement, les femmes migrantes sont parmi les plus exposées aux violations des droits humains, à la fois comme migrantes et comme femmes. Les discriminations vécues ou causées par le processus migratoire regroupent des situations de violences dont celles liées à la traite des femmes et à l'exploitation des travailleuses domestiques, toutes deux assimilées à l'esclavage. Le rôle assigné aux femmes dans l'économie les pousse vers des secteurs peu ou pas qualifiés faisant l'objet d'une demande croissante : les secteurs manufacturiers, les services, en particulier les services domestiques (60% des femmes migrantes d'Amérique latine sont employées comme domestiques dans leur

pays d'accueil). Soulignons enfin que, parmi les effets négatifs de cette migration, la forte demande des migrantes qualifiées, en particulier dans le secteur de la santé, entraîne une grave pénurie de personnels soignants dans les pays exportateurs de main-d'œuvre, dont certains sont au prise avec des enjeux sanitaires importants comme le Sida.

Les réfugiées rencontrent, elles aussi, en tant que femmes des difficultés particulières à toutes les étapes du processus de leur déplacement/réinstallation. Les femmes réfugiées ont des besoins particuliers (violences sexuelles, prise en charge des orphelins et enfants à charge), qui entraînent aussi des besoins de protection spécifique. La reconnaissance de cette réalité liée au genre comme motif de persécution permettrait aux femmes d'être reconnues comme réfugiées au regard du droit international sur la base de persécutions sexistes (discrimination sexuelle, violences fondées sur l'identité sexuelle ...). À cet égard, certains pays, dont le Canada, ont fait des avancées importantes. Ainsi, depuis 2002, le droit d'asile comprend les demandes pour violences liées au genre, en particulier le viol, les mutilations génitales, les crimes d'honneur et les violences domestiques.

Ce numéro du bulletin *Vivre ensemble* sur la migration des femmes est loin d'être exhaustif. Tout au plus, permet-il de saisir des réalités propres aux femmes et de comprendre que ce phénomène passe par une prise en compte de ces spécificités.

Les articles de ce bulletin vous aideront sans doute à aller plus loin et à approfondir votre réflexion.

Le nombre de femmes émigrant vers les pays riches augmente de plus en plus : les femmes représentent aujourd'hui la majorité de la population immigrante en Amérique du Nord.

Vous trouverez que l'entrevue avec Smaïn Laacher, illustre bien comment des femmes prennent la parole pour faire connaître une situation intenable. Les présentations des recherches récentes et en cours soulèvent quelques-unes des préoccupations actuelles concernant les enjeux spécifiques aux femmes migrantes et racisées. Il s'agit souvent de la première étape pour s'approprier un nouveau phénomène et pour amorcer la recherche. S'informer pour mieux agir. Finalement, pour ne pas être en reste, quelques articles proposent des actions en cours ou à venir. ◀

1 La plupart des données de ce texte proviennent d'un texte disponible sur le site de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme www.fidh.org/IMG/pdf/Femmes_et_migrations_fr.pdf

2 Portrait socio-démographique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001 par Jaël Mongeau, avec la collaboration de Damaris Rose, d'après un texte de Gisèle Ste-Marie, juin 2007, MICC, Québec.

Femmes invisibles leurs mots contre la violence¹

Entrevue avec Smaïn Laacher²

La réalité des violences domestiques faites aux femmes issues de l'immigration est escamotée par les débats polémiques sur l'islam et la laïcité. Le sociologue Smaïn Laacher a finement analysé les courriers que des femmes en souffrance ont adressés à deux associations: *Voix de femmes* (spécialiste des mariages forcés) et la très médiatique *Ni putes ni soumises*. Dans cet entretien, on dégage quelques intuitions que le regard intellectuel et les pouvoirs publics devront sérieusement méditer.

Vivre ensemble : D'après vous, dans quel processus social faut-il situer l'expression publique de la violence vécue par les femmes immigrées?

Smaïn Laacher : Cette expression publique du refus de la violence et de la demande de réparation en justice se situe dans une transformation lente et historiquement irréversible des relations qui ont longtemps prédominé le rapport entre espace privé et espace public. Pour la majorité d'entre elles, ces populations sont issues de pays où l'espace public n'existe pas. Je considère l'espace public moderne comme un « espace inappropriable » par un sexe, par la police d'État ou une police des mœurs, comme les États musulmans aiment à les considérer. Nous sommes, pour le dire dans le langage de Michel Foucault, en présence d'une *parrèsia*, d'une parole prise en son nom propre, n'engageant que soi, un geste risqué pour dire la vérité à tous les détenteurs du pouvoir : époux, familles et institutions; tous ceux qui prennent plus que l'apparence

du maître, qui sont réellement ou symboliquement les maîtres du corps d'autrui. Ce qui est, faut-il le rappeler, la figure antithétique de l'aliénation et de la passivité. Foucault dit :

Quand il y a de la parrèsia, et que le maître est là - le maître qui est fou et qui veut imposer sa folie - que fait le parrésiasite, que fait celui qui pratique la parrèsia? Eh bien justement il se lève, il se dresse, il prend la parole, il dit la vérité. Et contre la sottise, contre la folie, contre l'aveuglement du maître, il va dire le vrai, et par conséquent limiter par là la folie du maître»³.

Pour revenir à mon enquête, ce que cette parole de femmes dit contre le maître des lieux (l'époux violent ou les parents qui refusent toute autonomie de la volonté à leur fille en matière de choix matrimonial), c'est qu'ils ne sont pas ou plus seuls au monde : ils vivent dans une société, la société française, où le droit d'avoir des droits n'est pas une incongruité (une manière d'agir contraire au bon sens, ou même, autre définition possible,

une « chose sale » impossible à accomplir et à nommer aux yeux des autres), mais une réalité qui se matérialise, entre autres, sous la forme d'un choix en toute connaissance de cause entre plusieurs modèles de bonheur conjugal et de relations familiales.

VE : En quoi cette énonciation peut-elle brouiller le regard traditionnel porté sur la « réalité immigrée » ?

S. L. : Le regard sur l'immigration reste fondamentalement traditionnel : moral (pour ne pas dire tristement moralisant) et sans effort théorique. Ce n'est pas toujours vrai, mais c'est encore vrai trop souvent. Ce que laissent apparaître ces lettres et les revendications qu'elles contiennent, ce n'est pas seulement une expérience de la souffrance et de l'injustice; cette écriture sur soi et cette protestation presque publique invente le témoignage critique. Action dont on pensait que ces déclarations étaient dépourvues.

Mais il importe de préciser la chose suivante, à mes yeux fondamentale d'un point de vue théorique et en termes de conséquences politiques : ce témoignage critique ne se veut pas et ne se présente pas en tant que critique politique de la société (en tout cas, pas directement), mais comme une critique des justifications qui maintiennent ces femmes dans une sorte de

paralyse du jugement qu'attestent l'existence d'une violence et d'une intimidation cognitive répétées, que la société trop souvent refuse de voir ou a du mal à voir. Cette protestation à la fois privée et publique de femmes dont ont dit qu'elles appartiennent non pas à un pays, à une société ou à une classe mais à des cultures minoritaires, ou à des minorités invisibles, dément la théorie du prolongement de l'appartenance à un groupe communautaire qui structure notre personnalité. La violence qu'elles ont subie n'a pas été décrite ni réfléchie, à aucun moment, dans le langage mou et approximatif (et scientifiquement ravageur pour les sciences de l'immigration) de l'identité, de la recherche d'identité ou de la recherche d'une identité (il n'échappe à personne que, lorsqu'il s'agit des personnes immigrées, cette identité bien entendu ne peut être que culturelle). Tout le mal qu'elles ont dit du mal qu'on leur faisait, bien loin de se poser en termes de choix douloureux entre plusieurs alternatives (aller de rien pour finir quelque part), elles l'ont défini comme un nouveau pouvoir de décider elles-mêmes comment et à quelles conditions elles peuvent réordonner les différentes affiliations (au nombre toujours très limitées) qui déterminent ce qu'elles ont et ce qu'elles sont. C'est dans ce processus qu'elles se constituent comme des sujets

VE : Justement, face aux débats idéologiques trop prégnants sur ce sujet, comment l'intellectuel en vous peut-il rendre justice à cette marche vers l'émancipation de ce groupe social constitué de la frange la plus marginale des femmes immigrées?

S. L. : C'est une question difficile mais passionnante. Tout d'abord je voudrais, si vous me le permettez, rétablir la position sociale de ces femmes. Elles ne sont nullement « marginales »; bien au contraire, ce sont des femmes et des jeunes filles ordinaires, qui ont été scolarisées et normalement socialisées en France ou dans leur pays d'origine, et qui ont eu recours à la plainte, pour un grand nombre d'entre elles, pour mettre fin à leur situation. Elles ne sont pas marginales; elles ont été pendant trop longtemps des femmes de « l'ombre », des vies qui ne comptent pas, des vies infâmes, des vies de peu d'importance. Ce qui n'est pas la même chose.

Je voudrais maintenant en venir directement à votre question qui renvoie à un enjeu fondamental : à quelle condition un événement public devient-il un problème politique digne d'un intérêt pour l'État, la nation et le droit? Les lettres qui sont parvenues à *Ni Putes Ni Soumises* et à *Voix de femmes* ont été envoyées pour être lues. C'était à la charge de ces deux associations de construire ces sollicitations en problèmes sociaux. Or, un très grand nombre de lettres (en fait la majorité) sont restées lettres mortes; elles ne sont pas allées au-delà du bureau sur lequel elles ont été déposées et... oubliées. Il a fallu qu'un sociologue, votre serviteur en l'occurrence, passe par là pour se demander : mais qu'est ce que c'est que ces lettres? Qui les a envoyées? Et surtout, pourquoi écrire sa plainte? La question se pose donc de savoir quelle est la force et l'utilité sociale de ces associations dans leur aide aux victimes de toutes sortes. Bien entendu elles sont utiles, absolu-

ment nécessaires, mais ni elles ni l'État ni ses institutions n'ont eu le pouvoir ou la capacité sociale et symbolique de transformer un événement personnel en un événement public, ni de transformer un événement public en un problème politique nécessitant la recherche d'une solution nationale. Peut-être est-ce là que se situe l'utilité sociale de l'intellectuel : transporter dans l'espace public des problèmes qui apparaissent mineurs aux yeux des politiques et contribuer, avec d'autres, à les construire comme une question sociale aussi contemporaine et aussi fondamentale que la crise économique et financière ou la montée du chômage, la revalorisation des retraites, etc.

Elles ont été pendant trop longtemps des femmes de « l'ombre », des vies qui ne comptent pas, des vies infâmes, des vies de peu d'importance

VE : Dans votre enquête, décelez-vous des exemples pouvant laisser concevoir une idée de bonheur ou d'épanouissement personnel en dehors de la normativité familiale et du couple classique. Après tout, le destin d'une femme n'est pas d'être mère! Est-ce une fausse question à poser dans ce débat?

S. L. : Votre remarque est tout à fait pertinente. Mais il faut s'entendre sur la notion de bonheur. Tout d'abord, la sociologie ne travaille pas sur le bonheur et, par conséquent, n'a jamais essayé de le théoriser. Le « bonheur », dont il est question dans le courrier et les entretiens, mais qui n'est jamais présenté par les rédactrices et les interviewées comme une reven-

dication (explicite) du bonheur, n'est nullement un état durable de satisfaction et d'absence de souffrance ou d'inquiétude ou de conflit. Ces femmes ne parlent pas de bonheur sur l'air inspiré comme si elles n'avaient rien d'autre à faire. Elles parlent du bonheur au sens étymologique, c'est-à-dire de bonne fortune : ce qui leur arrive est mal et ça fait mal, mais ce mal n'est pas inscrit dans la nature, il ne va pas ou il ne va plus de soi. Il pourrait leur arriver aussi quelque chose de bien qui remplacerait le mal (une bonne fortune, c'est-à-dire le bonheur). Ces femmes et ces jeunes filles vivent dans une société où le modèle dominant, dans le registre conjugal et familial, est le modèle de l'individualisme bourgeois et démocratique : on choisit, sa personne vaut toutes les autres personnes, le monde se structure autour de sa personne, ses désirs, ses souffrances sociales insupportables, etc.

Elles parlent du bonheur au sens étymologique, c'est-à-dire de bonne fortune : ce qui leur arrive est mal et ça fait mal, mais ce mal n'est pas inscrit dans la nature, il ne va pas ou il ne va plus de soi.

Ce qui est dévalorisé dans ce modèle, c'est la contrainte collective en matière de goûts et de choix. Ce qui prédomine, c'est l'impérialisme du moi. J'exagère à peine. Mais, ce n'est pas ce modèle qui est prédominant dans les classes populaires et donc dans les populations immigrées ou d'origine immigrée. Dans ces populations, ce qui prédomine, pour le dire rapidement, c'est le foyer (la maison, la demeure, la famille, etc.) en ce

qu'il permet la réparation et la solidarité effective, et aussi en ce qu'il doit également permettre la symétrisation des droits et des devoirs entre les femmes et les hommes. Ce que veulent ces jeunes filles et ces femmes immigrées ou d'origine immigrée, c'est l'émancipation sociale par le droit au sein de la famille et du couple. C'est exactement ce que revendiquaient les femmes françaises issues des classes populaires 30 ans auparavant.

VE : Vous interpellez aussi la discipline sociologique. Vous dites globalement qu'il faut cesser de poser les violences faites aux femmes étrangères dans le paradigme de l'intégration pour celui, plus opératoire à vos yeux, de la domination. Quelle est ici la portée heuristique?

S. L. : Les sciences sociales, et plus particulièrement la recherche féministe, si elles ont indéniablement contribué à une compréhension plus grande et plus fine des mécanismes de production et de reproduction des pratiques discriminatoires, de violence et d'exploitation à l'égard des femmes, seraient politiquement plus efficaces, lorsqu'il s'agit d'immigration et de leurs descendants, si elles entreprenaient quelques modifications paradigmatiques radicales.

Un des changements majeurs serait de cesser d'analyser cette question de la violence faite aux femmes dans les univers populaires immigrés non en termes d'intégration, de racisme, de victime du racisme et du machisme, mais en terme infiniment plus opératoire de domination. Il faut alors entendre la domination non pas comme entité hautement stabilisée, ou

comme structure permanente se reproduisant à l'identique à l'abri des épreuves, mais plutôt comme une domination qui s'inscrit dans des univers dont l'une des caractéristiques est non pas l'immutabilité, mais le changement. Il faut déplacer la direction du regard sociologique afin de décrire et d'écrire sociologiquement non pas l'immigration, qui est un terme réducteur, mais la société telle qu'elle est et, dans cette société, non pas la condition des immigrés, mais parler plutôt de personnes douées d'une faculté d'action et les traiter en bref comme des acteurs. Ces hommes et femmes, même si leur pouvoir est en ce domaine très inégal, parlent et agissent au travers de dispositifs communs et, comme les dominants, ils sont capables d'expression et d'opposition.

Aussi, lorsqu'il s'agit d'immigrés ou de leurs descendants en terre d'immigration, il n'y a pas plus erroné que de croire que leur domination résulte exclusivement de l'existence d'un pouvoir uniforme venant d'en haut (l'État étant la plus haute des plus hautes instances de pouvoir) et s'exerçant uniformément sur eux. L'exercice du pouvoir avec tous ses effets pratiques peut sans difficulté aucune être repéré dans d'innombrables espaces où se nouent des relations inégalitaires et des rapports de violence. C'est particulièrement vrai et visible dans les espaces privés et, dans une moindre mesure, dans l'espace public. Les femmes en savent quelque chose. Mieux que d'hypothétiques grandes vérités discursives sur « l'État xénophobe », une science des bouleversements historiques et personnels, c'est-à-dire une mise en question du sens même de l'existence (im-

pliquant une réévaluation de sa vision et de son rapport pratique au temps, à la violence, au pouvoir, à son identité sexuelle, etc.) laisse apparaître, au sein de groupes sociaux ou de communautés nationales, une reformulation des normes et des interdits traditionnels. Remise en question qui, sur un temps court, permet de comprendre et d'analyser comment des épreuves transforment nécessairement les personnes qui les ont vécues.

VE : Enfin, vous montrez que les actions de ces femmes contribuent, sur le plan normatif, à transformer des enjeux moraux et religieux pour en faire des questions d'ordre social et politique.

S. L. : L'expérience de la violence que laissent apparaître ces lettres et les revendications qu'elles contiennent est une expérience de la souffrance et de l'injustice, mais elle est aussi un témoignage critique. Ainsi, l'enjeu pour ces femmes n'est pas la liberté de «choisir» entre une identité ou une autre. Elles veulent desserrer le poids violent et étouffant de la communauté principale (familiale, ethnique et nationale) et élargir l'espace des affiliations possibles. Par le doute, elles veulent opérer le discernement et le choix raisonnable de la construction d'une autre structure des priorités entre ces dernières. Ainsi, d'après le courrier que nous avons étudié, la question de l'identité féminine s'est d'abord imposée, pour de nombreuses rédactrices, au détour de l'expérience de la violence. Cette violence répétée a tout simplement permis des changements d'optique et de perspectives. Ce qui tend à devenir une nouvelle vérité, c'est la nécessaire

réévaluation des relations entre soi et ceux auxquels on est lié par l'amour ou par le sang. Ces lettres décrivent des moments biographiques qui sont autant de moments de mise en ordre de son identité féminine et plus largement de son existence. On n'écrit pas seulement à *Ni putes Ni soumises* ou à *Voix de Femmes* pour leur livrer ce qui fut longtemps indicible. L'écriture joue ici le rôle d'un rappel à l'ordre : elle fait les comptes, elle se demande si une action est morale ou immorale, elle dit la loi, elle tente de tracer une relation qui serait enfin apaisée et respectueuse entre la femme et l'homme. Ce faisant et à sa manière, cette écriture sur soi dresse les intérêts et les besoins de chacun, conduit inmanquablement à des révisions éthiques, comme celle de l'abandon de l'abnégation en faveur de la responsabilité. Les femmes étrangères et d'origine étrangère qui subissent des violences ne font pas appel, dans leur grande majo-

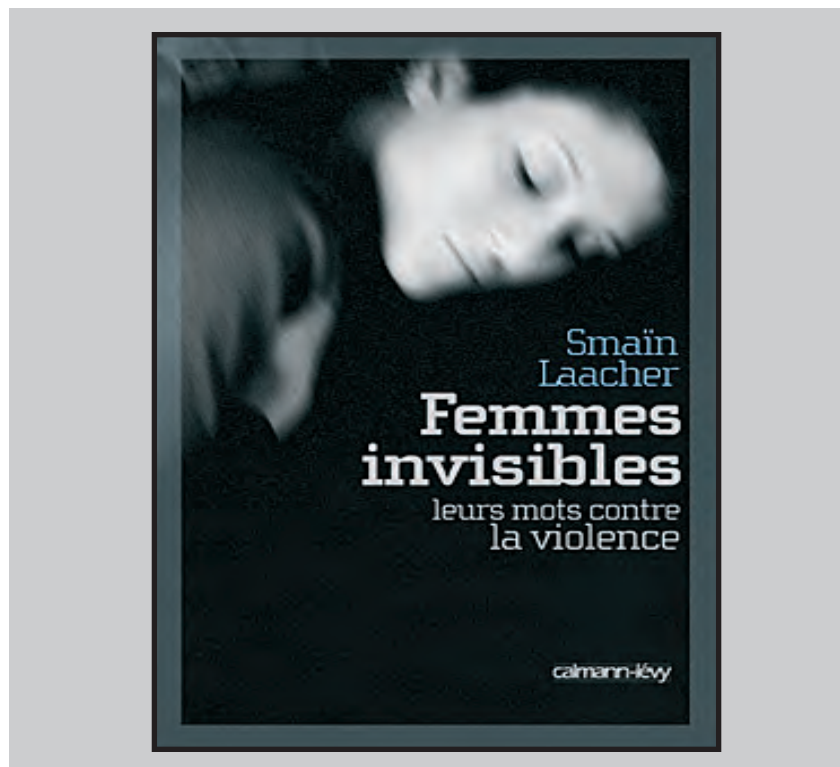
rité, à leur communauté d'origine pour s'en dégager. Elles sollicitent, quand les conditions le permettent, un autrui qui, pour le thème qui nous préoccupe, s'incarne majoritairement dans la figure du droit ou dans celle d'institutions de protection. ◀

Entrevue réalisée par Mouloud Idir

1 Une version abrégée de cet article est paru dans *À Babord*, no 29, avril / mai 2009.

2 Sociologue au Centre d'étude des mouvements sociaux de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (CEMS-EHESS) de Paris et auteur de *Femmes invisibles. Leurs mots contre la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 2008.

3 Michel Foucault, *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au collège de France 1982-1983*, Paris, Hautes Études, Gallimard-Seuil, 2008, p.148.



Femmes immigrées et racisées une réalité méconnue

Yasmina Chouakri¹

En collaboration avec le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées mis en place depuis avril 2008, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) a lancé depuis le 1^{er} septembre 2009 un projet d'envergure portant sur les femmes immigrées et racisées au Québec².

Tout en permettant aux femmes concernées d'acquérir une meilleure connaissance de leur situation au plan provincial et régional ainsi que des défis qu'elles ont à relever, ce projet suscitera leur participation citoyenne et leur leadership. Il devrait permettre à la TCRI et à ses organismes membres de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes par le développement d'outils qui favorisent l'application d'une approche « de genre » et facilitent ainsi l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les institutions concernées par les questions reliées à l'immigration.

Planifié sur trois ans, le projet permettra de vérifier les pratiques des organismes communautaires, de développer des outils permettant d'entamer une tournée dans les régions et enfin d'organiser une rencontre nationale en 2011, qui dégagera des priorités d'intervention et des actions à privilégier afin d'agir concrètement sur la situation et les préoccupations des femmes immigrées et racisées au Québec.

Origine de ce projet?

Ce projet découle du besoin urgent de faire un bilan sur la situation actuelle des femmes immigrées et racisées au Québec. Parmi les membres de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, plusieurs organismes membres s'inquiétaient depuis plusieurs années de la situation et des besoins spécifiques des femmes immigrées et souhaitaient que la Table se penche enfin sur leur situation et sur leurs besoins particuliers.

Ce besoin urgent était également exprimé par les actrices de la base elles-mêmes. En ce sens, une rencontre de réflexion des femmes immigrées impliquées dans le milieu communautaire de l'immigration et le mouvement des femmes a eu lieu le 24 avril 2008 afin de définir les moyens les plus urgents à mettre en oeuvre.

Les inquiétudes de ces femmes portaient non seulement sur leur situation socioéconomique (précarité économique, faibles revenus, secteurs d'emploi occupés, violence, exclusion sociale), mais

aussi sur la pérennité de statuts d'immigration qui maintiennent et renforcent même parfois cette situation de précarité par rapport au pays d'origine.

En effet, à la féminisation de l'immigration des quinze dernières années³ et aux changements des pays de provenance des immigrées (plus importante en provenance de pays du sud), se combine une absence de politique d'immigration et d'intégration prenant en compte les besoins spécifiques de ces femmes. Viennent le confirmer des études parcellaires sur la santé, l'emploi, etc. ainsi que les données statistiques des dernières années, notamment celles des recensements de 2001 et 2006.

On note également l'arrivée de femmes en provenance de pays qui vivent des conflits armés. Elles sont victimes de multiples violences, agressions sexuelles et torture; d'autres sont victimes du trafic et de la traite. Un manque de connaissance de leurs besoins spécifiques crée les conditions qui les rendent particulièrement vulnérables et qui menacent leur intégrité.

Déjà une littérature révélatrice!

En 2001, Condition Féminine Canada produisait une recherche sur les femmes parrainées intitulée : *Qui prend pays... L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*⁴, mais le statut de parrainage n'a pas été modifié. Seule sa durée a diminué au Québec pour les conjoints mariés depuis la *Marche du Pain et des roses* de 1995.

En 2005, le Conseil du statut de la femme publiait un document sur la situation des femmes immigrées⁵. Depuis 2005, le Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles produit enfin des données sexo-différenciées sur l'immigration qui permettent de mieux mesurer la présence et la situation des immigrantes nouvellement arrivées. Le Conseil des relations interculturelles⁶ s'est penché sur la situation des femmes immigrantes au plan de la participation civique. Pourtant toutes ces données n'ont pas encore conduit à des mesures concrètes qui s'avèrent plus que jamais être d'ordre structurel.

À son tour, en 2006, le Conseil canadien pour les réfugiés a produit un outil sur l'approche à l'établissement basée sur le genre.⁷ Le but de cet outil est de renforcer la capacité du secteur de l'établissement d'appliquer une analyse basée sur le genre dans les programmes et services du secteur d'établissement. Cependant, le secteur communautaire de l'immigration y est peu sensibilisé et n'a pas les moyens nécessaires pour revoir la mise en œuvre de ses projets en tenant compte d'une situation différenciée selon les sexes étant donné les

critères établis par les bailleurs de fonds. Dans son rapport, la Commission Bouchard-Taylor⁸ a relevé la situation alarmante des femmes immigrées et a recommandé des mesures spécifiques, notamment en matière de financement, d'analyse intersectionnelle et de recherche.

La 10^e recommandation d'un Avis récent du Conseil supérieur de la langue française insiste sur la nécessité de favoriser la francisation et l'intégration de toutes les femmes immigrantes, notamment de celles qui demeurent au foyer et qui sont isolées.

À la lumière de ce bref survol, il devenait donc plus qu'urgent que la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes se penche sur la question afin de soutenir et de mieux outiller l'ensemble des acteurs communautaires, ainsi que les acteurs institutionnels concernés par la problématique des femmes immigrées et racisées. ◀

1 L'auteure est responsable du projet

2 Le projet bénéficie pour l'instant du soutien financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

3 Selon les données statistiques de 2001, en 1993, la population immigrante féminine représentait 25% de l'immigration totale au Québec, alors qu'aujourd'hui, elle représente près de 52%.

4 Les auteures sont : Andrée Côté, Michèle Kérisit et Marie-Louise Côté.

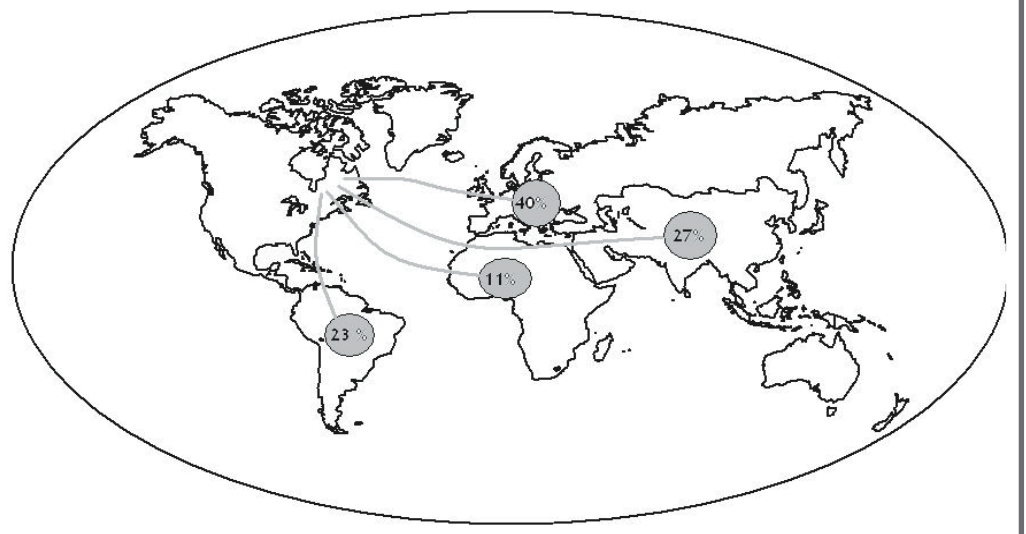
5 *Des nouvelles d'elles - Les femmes immigrées du Québec* - Document d'information, novembre 2005, No. 205-09-I, 104 p.

6 Mémoire, *L'approche intégrée vers l'égalité : quelle place pour les femmes immigrantes?* - février 2005.

7 *Approche à l'établissement basée sur le genre, Un projet du Conseil canadien pour les réfugiés*, janvier 2006, disponible en ligne: www.ccrweb.ca/ABGRessource.pdf

8 Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), *Fonder l'avenir, Le temps de la conciliation*, 2008, pp. 228 à 230, disponible en ligne: www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf

Continents d'origine des migrantes au Québec en 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, compilation spéciale du MICC.



**Tant que toutes les femmes
ne seront pas *libres*,
nous serons en *marche* !**

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes - www.ffq.qc.ca

Pour la troisième fois de son histoire, la Marche mondiale des femmes (MMF) appellera les femmes du monde à l'action, et ce, à l'échelle internationale.

Entre le 8 mars et le 17 octobre 2010, les voix des femmes retentiront à travers le monde entier. L'année 2010 marquera également le centenaire de la Déclaration de la Journée Internationale des Femmes.

L'action de 2010 s'articulera autour de quatre champs d'action.

Bien commun. Contrer la privatisation de la nature et des services publics et défendre le principe de souveraineté alimentaire, le droit à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à son assainissement.

Paix et démilitarisation. Mettre en évidence la complexité des causes des guerres, dénoncer les violences dont sont victimes les femmes, violences perpétrées par les armées et/ou groupes militaires, et par leurs communautés respectives, en particulier par les hommes, qui les rejettent et les culpabilisent ensuite pour les violences subies.

Travail des femmes. Revendiquer l'accès de toutes les travailleuses et travailleurs aux droits, à la sécurité sociale et à l'égalité salariale, de même qu'un salaire minimum juste, dans le monde entier sans aucune discrimination.

Violence envers les femmes. Combattre la violence en réalisant des actions de sensibilisation de la société, en menant des actions conjointes avec d'autres mouvements sociaux et en élaborant des revendications auprès de l'État..

Où obtenir plus de renseignements ?

Secrétariat International de la Marche Mondiale des Femmes

Site: www.marchemondiale.org

Courriel: info@marchemondiale.org

Discrimination et emploi

Louise Dionne

La féminisation des migrations suscite un intérêt grandissant parmi les chercheuses universitaires, mais aussi au sein des organismes communautaires.

Parmi les difficultés rencontrées par les femmes migrantes, certaines sont liées aux inégalités économiques entre les hommes et les femmes et à l'accès au marché du travail. Les discriminations qui en découlent, bien qu'étant aussi le fait des femmes en général, associées à la difficile réalité de la migration, demandent une attention particulière comme l'affirme plusieurs recherches. Il ne s'agit pas de faire de ces femmes des victimes, mais d'illustrer leurs forces et dénoncer les incohérences des structures et leurs effets sur des femmes qui ne demandent qu'à participer pleinement à la société qui les accueillent.

Plusieurs recherches québécoises publiées en 2009 ont abordé les questions relatives à l'accès aux emplois décents pour ces femmes. Elles soulignent les écueils auxquels doivent faire face les nouvelles arrivantes.

Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal

Une récente étude, réalisée pour la *Fondation canadienne des relations raciales*, fait état de la situation précaire des travailleuses provenant de l'Amérique latine, d'Haïti, d'Afrique, d'Asie occi-

dentale et de l'Europe de l'Est. Selon cette étude, la majorité de ces femmes occupent une position désavantageuse par rapport à leur formation sur le marché du travail. Elles sont beaucoup plus souvent déqualifiées parce qu'elles font partie des minorités visibles. Pour l'auteure, Marie-Thérèse Chicha, «les résultats reflètent une situation de discrimination systémique où s'entrecroisent plusieurs motifs: le sexe, l'appartenance à une minorité visible et l'origine étrangère». L'étude est disponible en ligne: www.politiquessociales.net/IMG/pdf/MTChicha_-Mirage_de_l_egalite-.pdf

La reconnaissance des acquis et compétences des femmes immigrantes diplômées à l'étranger : l'urgence d'agir.

Action travail des femmes (ATF) vient de rendre public un rapport de recherche, résultat d'une recherche-action portant sur la reconnaissance des acquis et des compétences des femmes immigrantes diplômées à l'étranger. L'ATF soutient les femmes dans leurs démarches pour accéder à l'emploi et cherche à contrer la discrimination des femmes au travail et à l'embauche.

Le rapport souligne que les femmes immigrantes arrivées au

Québec, durant les dernières années, ont souvent une scolarité élevée par rapport à la moyenne québécoise. Cependant, elles demeurent moins présentes sur le marché du travail et, quand elles y sont, leur salaire est généralement inférieur et leurs conditions de travail davantage précaires. La recherche pointe très clairement les difficultés et les obstacles particuliers que rencontrent les femmes immigrantes diplômées à l'étranger en vue de faire reconnaître leurs acquis scolaires.

Le rapport peut être obtenu en contactant *Action travail des femmes* (ATF) ou en consultant leur site Internet: www.atfquebec.ca

Femmes immigrantes nouvellement arrivées et égalité entre les sexes: État de la situation dans la région de Montréal

Dans la région montréalaise, une nouvelle recherche réalisée par Yasmina Chouakri pour la *Table des groupes de femmes de Montréal* dresse un portrait des valeurs d'égalité entre les sexes et de la connaissance qu'en ont les femmes et les jeunes femmes immigrantes nouvellement arrivées et résidentes de l'île de Montréal. Elle recense aussi les stéréotypes auxquels les femmes et les jeunes femmes immigrantes sont plus particulièrement confrontées, ceux qu'elles portent sur la société d'accueil, leur adhésion aux valeurs féministes (d'ici ou d'ailleurs), le

type de participation privilégiée ainsi que les conséquences sur leur intégration.

Cette étude est la première partie du projet *La caravane des solidarités* qui s'étalera de 2009 à 2011. Ce projet vise à soutenir la participation, dans la société

d'accueil, des femmes immigrantes nouvellement arrivées, plus particulièrement celle des jeunes filles, par la compréhension et l'acceptation de ses valeurs, et aussi pour qu'elles soient partie prenante de la lutte collective contre les stéréotypes sexuels dont sont encore

victimes les femmes qu'elles soient immigrantes ou non.

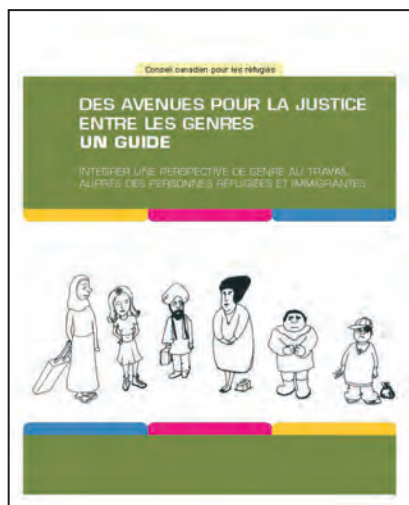
Ce document peut être consulté sur leur site Internet de la *Table des groupes de femme de Montréal* : www.tgfm.org/mtl/publications.html. ◀

Genre et migration

Louise Dionne

Le Conseil canadien pour les réfugiés a lancé, en septembre dernier, un guide intitulé *Des avenues pour la justice entre les genres*.

Cet outil vise à soutenir les organismes qui optent pour une approche basée sur le genre dans leur travail auprès des personnes réfugiées et immigrantes. Le guide est un outil pratique qui peut s'appliquer à différents aspects d'un organisme, tels que la gouvernance, la gestion et les services directs.



Comprendre le genre

Bien que les questions de genre aient reçu une attention particulière au cours des dernières décennies, le secteur des services aux personnes réfugiées et immigrantes a exprimé le besoin de mieux les comprendre pour les appliquer dans le cadre de leurs activités et services. C'est une approche qui permet de concevoir, d'analyser, de mettre œuvre des politiques selon une compréhension des différences entre les genres, et, par la suite, d'en assurer le suivi.

L'arrivée au Canada modifie les rôles féminins et masculins. Ces changements affectent les relations entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les filles et les garçons. Ils peuvent, par exemple, donner du pouvoir à certaines personnes dans la famille et affecter les relations familiales. Dans cette perspective, examiner le processus de migration et d'intégration sous l'angle du genre peut certainement

aider à améliorer les programmes, services et politiques.

Un outil flexible lié aux besoins des organismes

Le guide a été élaboré par un comité consultatif dynamique, composé de personnes actives dans le secteur des services aux personnes réfugiées et immigrantes venant de partout au Canada – la plupart elles-mêmes réfugiées ou immigrantes. Afin de rendre le guide le plus concret possible, sept organismes de différentes régions du Canada ont participé à un projet pilote. Des participantes d'organismes ont également apporté leur contribution au projet.

Le guide a été développé selon le principe que différentes formes d'oppression s'entrecroisent et provoquent différentes expériences du processus de migration et d'intégration. Les relations de pouvoir jouent aussi un rôle important dans l'expérience des personnes réfugiées et immigrantes. Par exemple, lorsqu'une personne consulte un organisme d'accueil pour la

première fois, le personnel devrait prendre en compte les facteurs qui affectent le processus d'intégration : les dynamiques familiales, la violence conjugale, la santé mentale avant/après la migration, la race, le statut au Canada, le fait d'avoir survécu notamment au viol, à la torture et à des crimes contre l'humanité.

Le guide est disponible sur le site web du CCR à : www.ccrweb.ca/Guidegenre.pdf. Vous pouvez également commander des copies du guide à l'aide du bon de commande suivant : www.ccrweb.ca/documents/publicationsorder-form.pdf.

Le guide complète la trousse *Des avenues pour la justice entre les genres*, également disponible en ligne à : www.ccrweb.ca/Genre.pdf. La trousse, lancée par le CCR en 2006, est un document de référence qui inclut des renseignements généraux, de la théorie et des exercices sur l'analyse basée sur le genre. ◀

Source : Conseil canadien pour les réfugiés



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS: DES DROITS COMME LES AUTRES

Dans le cadre de la **Journée internationale des migrants**, Amnesty internationale Canada (francophone), le Centre justice et foi et le Réseau d'étude des dynamiques transnationales et d'action collective (im)migration de l'Université de Montréal organisent pour la quatrième année un forum afin de sensibiliser le public à la vie des travailleurs et travailleuses migrants d'ici et d'ailleurs.

Judi 17 décembre 2009
17 h à 20 h
Maison Bellarmin
25 rue Jarry Ouest, Montréal (coin St-Laurent)
(Métro Jarry ou De Castelnau)

Contribution suggérée 5\$
Un léger goûter sera offert sur place



- **Nous sommes tous égaux**, exposition de photographies sur les migrants haïtiens dans les bateyes de la République dominicaine, par **Louise Renaud**, photographe et membre du Comité québécois pour la reconnaissance des droits des travailleurs haïtiens en République dominicaine.
- Présentation du livre **Fight Back: Workplace Justice for Immigrants**, par **Eric Shragge**, de l'École des affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia.
- Présentation de la **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**, et les enjeux par **Idil Atak**, faculté de droit de l'Université de Montréal et boursière au Centre justice et foi. Lancement d'une campagne invitant à faire parvenir au premier ministre une lettre exhortant le gouvernement canadien de signer la Convention.
- Projection du documentaire **Avenue Zéro**, premier film qui se fait sur la traite des personnes au Canada, en présence de la réalisatrice **Hélène Choquette**.



Agir pour contrer la traite humaine

Renaude Grégoire¹

Depuis quelques années, il y a une prise de conscience croissante envers le fléau mondial que représente la traite humaine, internationale et interne, en vue de l'exploitation sexuelle. Plusieurs organisations constatent que les événements sportifs d'envergure sont propices à la traite des femmes et des enfants et elles craignent que les jeux olympiques de Vancouver n'échappent pas à cette déplorable tendance.

En 2004, pour les Jeux Olympiques d'Athènes, 4 000 femmes et enfants ont été trafiqués. Pour la coupe du monde de 2006 de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) en Allemagne, on estime que plus de 20 000 personnes ont subi le même sort. Et durant les Jeux Olympiques de Sydney en 2000, 10 000 femmes ont été « importées » pour répondre aux « besoins sexuels » des athlètes et de leur supporteurs. Dans l'édition du 20 février 2009 du *Church Times*, on souligne que le Synode anglican de l'Église d'Angleterre exprimait des inquiétudes concernant la traite humaine à des fins d'exploitation sexuelle en lien avec la tenue des jeux olympiques de Londres de 2012.

Vancouver et les jeux olympiques 2010

Dans un rapport sur la traite des personnes, Laura Barnett², de la division du droit et du gouvernement (Canada), affirme :

On a également constaté une corrélation entre la traite des personnes et de grands événements publics, comme le cas des femmes qui auraient été amenées à Vancouver d'ailleurs au Canada à titre de travailleuses du sexe pour de la prostitution forcée durant Expo 86. Certaines personnes sont préoccupées que les Jeux Olympiques d'hiver de 2010 ne donnent lieu à une autre importation en masse.

Ainsi, en 2007, dans son premier rapport, le Comité permanent de la condition féminine du sénat recommandait

Que le gouvernement mette au point, avant l'ouverture des Jeux olympiques de 2010 et de concert avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales et des spécialistes de la police, des organisations

internationales et des ONG, un plan visant à enrayer la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle à mettre à exécution pendant et après les Jeux.

À Vancouver, le professeur Benjamin Perrin, de la Faculté de droit de l'université de la Colombie-Britannique, a fondé l'organisation *The Future Group* qui a publié un rapport en novembre 2007 sur les risques de traite humaine lors des Jeux Olympiques 2010³.

Vancouver est considérée comme une plaque tournante de la traite humaine du côté du Pacifique. Les trafiquants voient les jeux olympiques de 2010 comme la plus grande opportunité qui se présente à eux depuis des décennies. Chaque fois qu'il y a un afflux de touristes étrangers et d'argent, il y a une énorme demande pour le commerce du sexe⁴.

Richard Poulin, sociologue et auteur de plusieurs ouvrages, précise :

Au moment des festivités sportives, il faut, semble-t-il, permettre aux hommes de se défouler et, pour cela, leur faciliter l'accès au sexe et au corps des jeunes femmes. Cet assujettissement d'une partie de l'humanité au plaisir et au pouvoir d'une autre partie, que certain-es veulent légaliser, pose pourtant de



sérieuses questions éthiques dans un pays qui prétend promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour des jeux olympiques libres de toute traite humaine

On ne craint pas seulement une croissance de la traite en vue de répondre à la «demande», mais aussi la légalisation des bordels. En effet, des groupes demandaient l'ouverture de bordels coopératifs légaux pour la durée des Jeux.

Le 6 décembre 2007, l'*Aboriginal Women's Action Network* (AWAN) de Colombie-Britannique, dans une déclaration publique, dénonçait le projet de bordel légal, projet soutenu par le maire de Vancouver alors en fonction, soit la députée néo-démocrate Libby Davies et des groupes pro-industries du sexe. L'AWAN prenant partie pour les intérêts des femmes les plus vulnérables – les prostituées de rue, dont un grand nombre sont des jeunes femmes et des jeunes filles autochtones – a invité les citoyens à exprimer leur opposition aux élus et aux personnalités publiques. Un groupe d'anciennes prostituées, X-PALSS, (*Ex-Prostitutes Against Legislated Sexual Servitude*) affirme aussi son opposition en déclarant :

Comme hôte des Jeux olympiques de 2010, nous voulons que notre ville, notre domicile, refuse de prendre part au marché mondial de la chair fraîche qu'est le tourisme sexuel et adresse au monde entier le message clair que l'on ne vendra pas de femmes à Vancouver.

Traite humaine et migration

Dans le contexte de la traite des personnes, il est important de tenir compte de la question connexe du passage de migrants clandestins, une notion que l'on confond souvent avec la traite de personnes. Le passage de clandestins, ce que certains pourraient appeler l'« aide à la migration », vise à aider une personne à franchir une frontière illégalement moyennant rémunération. Dans un tel cas, la personne transportée paie le passeur de clandestins pour obtenir ce type de service. À son arrivée, la personne peut simplement être déposée et ne plus avoir de contact avec le passeur.

En revanche, la traite des personnes fait intervenir la tromperie, la contrainte ou la servitude pour dettes dans le but d'exploiter les personnes qui sont transportées d'un endroit à l'autre.

Toutefois, la traite des personnes et le passage de clandestins se recoupent souvent. Tout comme les victimes de la traite, les migrants introduits clandestinement se retrouvent fréquemment dans des situations où ils sont exploités.

Source : Laura Barnett, *La Traite des personnes*, juillet 2008, rapport disponible en ligne : www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0624-f.htm#adeinitions

En novembre 2007, dans la foulée du Forum sur la traite des êtres humains qui a lieu à Vancouver, le site Internet de la Conférence religieuse canadienne (CRC) proposait d'envoyer des lettres, des cartes postales aux députés provinciaux et fédéraux, au Premier ministre du Canada et aux membres du Conseil d'administration de VANOC (le Comité olympique de Vancouver) revendiquant des « Olympiques sans trafic humain ». Dans le même ordre d'idée, la CRC a préparé une trousse *Nous sommes un village global* pour sensibiliser les jeunes au phénomène de la traite humaine.

Au Québec, plus d'une quinzaines de communautés religieuses forment le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII). En lien avec plusieurs organisations, dont la *Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle* (CLES) basée à Montréal et *Résist exploitation, embrace dignity* (REED) à Vancouver qui a lancé en mai dernier sa campagne *Buying Sex is Not a Sport*, le CATHII a non seulement partagé sa préoccupation à l'égard d'une augmentation de la traite des personnes lors des jeux olympiques d'hiver 2010 à Vancouver, mais aussi proposé des outils d'action concrets, dont l'envoi de cartes postales.

Les évêques catholiques de la Colombie-Britannique et du Yukon ont publié une lettre pastorale sur la traite des femmes et des enfants. Les évêques invitent le gouvernement à continuer la mise en place de services d'aide et de soutien aux victimes ou à offrir un processus de réhabilitation qui respecte la dignité humaine et à renforcer les mesures de protection pour les rescapées de la traite.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique est le seul gouvernement provincial à avoir ouvert un bureau pour combattre la traite des personnes - *Office to Combat Trafficking in Persons* (OCTIP).

Un important travail de sensibilisation et de lobbying

O u t r e l'important travail de sensibilisation et de conscientisation, par des sessions et des articles, les membres du CATHII font pression auprès des députés, des sénateurs et des ministres pour que le gouvernement du Canada respecte les engagements internationaux qu'il a

signés pour contrer les trafiquants et venir en aide aux personnes victimes de la traite. Sur son site web, la Conférence Religieuse Canadienne, représentant plus de 200 congrégations religieuses d'hommes et de femmes, qui est aussi membre de CATHII, propose un guide d'action sur le lobbying.

Plusieurs groupes ont choisi une journée ou un moment dans la journée pour souligner publiquement leur solidarité avec les victimes de la traite par la prière tout en poursuivant leur lutte sur d'autres plans. Devant cette situation inacceptable d'exploitation des femmes et des enfants, et malgré la complexité du phénomène, des communautés religieuses, avec leurs membres, associés et amis, ont déployé leurs énergies pour libérer ces esclaves modernes. Elles ont fondé un organisme reconnu par les Nations Unies connue sous le nom d'UNANIMA International qui tient une campagne intitulée *Arrêtez la demande*. Aux États-Unis, une vigile silencieuse est organisée chaque premier dimanche du mois.

Dans l'Ouest canadien, l'attention est portée aux femmes autochtones qui sont souvent victimes de la traite interne et de l'exploitation sexuelle.

La lutte contre l'exploitation et la traite humaine n'est pas finie. Toutefois, les organisations et les personnes mobilisées pour contrer l'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants lors des jeux de Vancouver témoignent de la volonté grandissante de mettre fin à cet infâme phénomène. ◀

1 L'auteure travaille au Bureau de justice sociale de la congrégation des Sœurs de Sainte-Anne et elle est membre de Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII).

2 Laura Barnett, *La traite des personnes*, PRB 06-24F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 31 juillet 2006.

3 On peut consulter ce rapport sur le site : www.tfgwebmaster.web.aplus.net/

4 Cité sur le site www.no2010.com/node/501 (traduction libre).

L'Alliance internationale des migrants¹

Louise Dionne

Lancée en juin 2008, cette instance vise à consolider la lutte pour le respect des migrants et de leur droit à des conditions de vie et de travail décentes.

La mondialisation économique, tout en réclamant la libre circulation des marchandises, a parallèlement favorisé une migration de

travailleurs et travailleuses. La stratégie a été, d'une part, d'encourager les gouvernements occidentaux à mettre en place des programmes

de travailleurs migrants temporaires et, d'autre part, d'encourager les pays en voie de développement à exporter leurs populations actives. Au Canada, les programmes des aides familiaux résidents, des travailleurs agricoles saisonniers et des travailleurs étrangers temporai-

res sont notoirement connus pour favoriser l'exploitation de cette main-d'œuvre, car ils restreignent la capacité des travailleurs à faire valoir leurs droits.

Depuis le 11 septembre 2001, les enjeux de sécurité et de contrôle frontalier ont fragilisé encore plus la situation de ces personnes. La plupart des pays occidentaux ont brandi l'épouvantail de la terreur pour adopter des mesures migratoires répressives. Les travailleurs migrants temporaires ou clandestins sont les cibles de la chasse aux « illégaux » et d'expulsions expéditives. Les conséquences en sont la grande vulnérabilité qu'ils vivent et la précarité de leurs conditions de vie.

Les travailleurs migrants représenteraient environ 3 % de la main-d'œuvre mondiale selon l'Organisation internationale pour les migrations. Entre 10 et 15 % de ces migrants se trouveraient en situation illégale dans le monde. L'Organisation internationale du travail (OIT) évalue à 12,3 millions le nombre de victimes du travail forcé. Des groupes ont compris que seule la solidarité viendrait à bout de contrer la tendance du patronat à s'assurer l'accès à une main-d'œuvre flexible et vulnérable. Bien que le projet d'une alliance soit apparu vers 2004, ce n'est qu'en juin 2008, à Hong Kong, que l'Alliance internationale des migrants (AIM) a finalement vu le jour.

L'assemblée de fondation a réuni une centaine d'associations, de syndicats et d'autres regroupements de travailleurs migrants et de réfugiés en provenance de 25 pays. Les participants et participan-

tes y ont défini leurs objectifs consistant, entre autres, à promouvoir les droits des migrants, défendre leurs intérêts face à la mondialisation et créer un réseau de solidarité internationale. L'Alliance se veut la voix de ces travailleurs et travailleuses invisibles. Plus d'une dizaine d'organisations canadiennes sont membres de l'AIM, incluant sept montréalaises.

Dès le mois d'octobre, les représentantes canadiennes ouvraient une section au Québec par la tenue d'une conférence de la féministe kenyane Wahu Kaara. Lors de cette rencontre, la représentante canadienne de l'AIM, Tess Tesalona, du Centre des travailleurs immigrants, a présenté le mandat et les objectifs de l'Alliance. Les porte-parole ont appelé au soutien des actions mondiales qui ont lieu du 27 au 29 octobre dernier pour contester le 2^e *Forum mondial sur la migration et le développement*. Celui-ci s'intéresse aux enjeux migratoires et de développement et à la gestion des migrations dans une perspective de prospérité économique. C'est pourquoi l'AIM et d'autres ONG ont appelé à une mobilisation internationale pour dénoncer l'absence de préoccupations pour les droits des travailleurs migrants et pour les enjeux sociaux que soulève leur exploitation.

Les actions des groupes membres d'ici et d'ailleurs sont recensées sur le site de l'International migrant's Alliance Canada (IMA) <www.pinas.net/ima> et sur le blogue <imacanada.blogspot.com>. Elles incluent des appels à la libération de travailleurs migrants emprisonnés pour avoir fait valoir leurs droits, ou encore la dénon-

ciation du laxisme des autorités face aux attaques que subissent des travailleurs migrants de la part de groupes d'extrême-droite.

Plus près de nous, les groupes communautaires, dont plusieurs sont membres de l'Alliance, dénoncent les mauvaises conditions de vie des travailleurs migrants. Parmi les campagnes qu'ils portent, il y a celle sur le droit à la santé des migrants, de la Coalition Santé pour toutes et tous. Une autre campagne vise à ce que les travailleuses domestiques soient protégées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Récemment, leur mobilisation a reçu un appui important : la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a publié un avis affirmant le caractère discriminatoire de cette exclusion du régime de la CSST. Ces groupes ne lâcheront pas tant que le gouvernement ne corrigera pas le tir. Dans le contexte de la crise financière économique, le sort des travailleurs migrants risque fort d'être oublié. C'est ce que craignent les partisans de l'AIM, qui voient en celle-ci un moyen de s'unir pour que les solutions prennent en compte la réalité de ces millions de migrants invisibles. ◀

1 Ce texte est déjà paru dans la revue *Relations*, juin 2009, no 733, p 6-7.

Décès d'une femme de courage



Le 27 février dernier est décédée **Melca Salvador**. Originaires des Philippines, elle a été et demeure une figure marquante de la lutte pour la reconnaissance des droits des aides familiales. Son courage et sa ténacité ont contribué à faire connaître les injustices du programme des aides familiaux résidents (PAFR).

Arrivée au Canada en 1995, dans le cadre du PAFR, elle constate rapidement les iniquités et les nombreuses discriminations vécues par ces travailleuses. Elle devient membre, puis vice-présidente de PINAY (Organisation des femmes philippines du Québec). Elle contribue au maintien d'une maison de transition pour les aides familiales qui perdent leurs emplois.

Lorsqu'elle devient enceinte, son employeur la congédie. Il lui devient alors impossible de cumuler les 24 mois requis par le PAFR. En août 2000, elle reçoit un avis de quitter le pays. Elle choisit de revendiquer son droit de rester au Canada malgré la grande précarité qui la menace. Son combat rallie plusieurs organisations et individus. Les pressions ont gain de cause et elle est finalement autorisée à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

Sa victoire est aussi celle de toutes ces femmes migrantes anonymes, exploitées, déportées. Son combat a fait entendre leur voix. Nous saluons son courage. Puisse-t-il en inspirer plusieurs!

Un court métrage d'une quinzaine de minutes raconte la lutte de cette femme courageuse (en anglais): www.pmm.qc.ca/francais/spip.php?article60.



Vivre ensemble

BULLETIN DE LIAISON EN PASTORALE INTERCULTURELLE

Abonnement pour un an : 15,00\$ • Téléphone : (514) 387-2541

Nom : _____

Adresse : _____

Ville (Province) : _____

Téléphone : (____) _____

Courriel : _____

☐ Premier abonnement ☐ Réabonnement

Faites votre chèque à l'ordre de :

Centre justice et foi
Secteur Vivre ensemble
25, rue Jarry ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6